



COMMUNE D'ASSON

CONSEIL MUNICIPAL

DU

Mardi 2 juillet 2019

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE du 2 JUILLET 2019

Date de convocation : 27 juin 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Procurations : 3 Votants : 19

L'an deux mille dix-neuf, le 2 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Patrick MOURA, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER

EXCUSÉS : Antoine CUYAUBERE, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET

PROCURATIONS : Antoine CUYAUBERE à Guy LABARRERE, Michel LAUVAUX à Alexandre LARRUHAT, Marie-Gabrielle MONSET à Corinne PANATIER

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

Secrétaire de séance :

Il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer Marie Françoise Capelani secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 10 avril 2019

M. le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 10 avril 2019 au vote du Conseil Municipal. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 - Electrification Rurale - Programme éclairage public neuf (SDEPA) 2019 : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prévoir l'installation d'un coffret électrique pour l'alimentation future au niveau du projet d'aménagement de l'entrée de village

Le coût estimatif des travaux à réaliser, et le plan de financement sont estimés à : 8 668,96 €.

- montant estimatif des travaux et des dépenses à réaliser :

- montant des travaux T.T.C	7 593,25 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	759,32 €
- frais de gestion du SDEPA	316,39 €
TOTAL	8 668,96 €

- plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- F.C.T.V.A. préfinancée par SDEPA	1 370,16 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libre	6 982,41 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	316,39 €
TOTAL	8 668,96 €

2 - Avis sur le projet de renouvellement et d'extension d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires sur les communes de Baudreix, Mirepeix et Bourdettes : adopté à l'unanimité

Monsieur le Préfet, par courrier du 25 avril 2019 demande l'avis de la Commune pour le renouvellement et l'extension d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires sur les communes de Baudreix, Mirepeix et Bourdettes.

La commune d'Asson est consultée parce qu'une partie du village se trouve à 3 kms du site. Il n'y a pas d'incidences particulières pour notre commune, tant en termes de transports que de nuisances sonores ou visuelles, et le Conseil Municipal, après en avoir discuté, émet un avis favorable pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires à ciel ouvert sur les communes de Baudreix, Mirepeix et Bourdettes.

3 - Rapport 2018 sur le Prix et la Qualité du Service eau et assainissement collectif et non collectif : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service eau et assainissement déjà adopté à l'unanimité par délibération du Conseil Communautaire en date du 13 mars 2019. Il appartient à chaque Maire de présenter également ce rapport à son Conseil Municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice. Le rapport est à la disposition des élus.

4 - Révision des tarifs de restauration scolaire : adopté à l'unanimité

Delphine CRASPAY fait un point sur l'enquête réalisée auprès des familles en début d'année. Celle-ci a fait ressortir le souhait de changer de prestataire, étant précisé le risque d'une augmentation de tarif du repas. Suite à la mise en concurrence, c'est l'association St Joseph de Nay (privilégiant les circuits courts et le travail avec les acteurs locaux) qui a été choisie pour fournir les repas en liaison froide. Le prix du repas va donc augmenter à compter du 8 juillet de 1,10 € :

- Prix du repas enfant 3,80 € au lieu de 2,70 €
- Prix du repas adulte 4,40 € au lieu de 3,30 €

5 - Délégation de compétences transport scolaire AO2 : adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence transports scolaires est passée du Département à la Région Nouvelle-Aquitaine. Il convient de signer la nouvelle convention qui comporte quelques changements :

- une durée de 3 ans à compter du 1er juin 2019
- la mise en concurrence est faite par la Région
- la participation des familles, de 30 à 150 €, est calculée en fonction du quotient familial
- une aide pouvant allant jusqu'à de 3 000 € pour la mise en place d'un accompagnement pour les plus petits (ce n'est plus une obligation)
- la limite des 1,5 km passe à 3 kms

6 – Décision modificative n° 1 : adopté à 15 voix pour et 4 contre

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il convient de modifier les prévisions inscrites au budget. Les conditions d'élaboration de ce projet de décision modificative sont :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
202 (20) - 227 : Frais liés doc. urbanisme	1 900,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	- 1 585,00
2041582 (204) : Bâtiments et installations	5 346,00	13258 (041) : Autres groupements	1 000,00
21534 (21) : Réseaux d'électrification	7 500,00	28041582 (040) : Bâtiments et installations	1 585,00
21534 (041) : Réseaux d'électrification	1 000,00		
21534 (21) - 254 : Réseaux d'électrification	1 075,00		
2313 (23) – 200 : Constructions	- 15 821,00		
Total Dépenses	1 000,00	Total recettes	1 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	- 1 585,00		
6811 (042) : Dot. Aux amort. Des immo. Incorp.	1 585,00		
	0,00	Total recettes	0,00

D'où un total en dépenses et en recettes pour la décision modificative n°1 de : 1 000 €

7 à 10 - Modification temps du travail de 4 emplois permanents : adopté à l'unanimité

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'une modification du temps de travail est nécessaire pour 4 agents à temps non complets à compter du 1^{er} septembre 2019. Les 4 agents concernés réalisent davantage d'heures qu'au début de leur embauche et il convient d'adapter leur contrat aux heures effectivement réalisées plutôt que de payer des heures supplémentaires ou complémentaires. L'incidence en termes de budget et de masse salariale est donc nulle. Les postes concernés par cette augmentation sont :

- un poste d'Adjoint territorial d'Animation qui passe de 25 heures à 28 heures hebdomadaires
 - un poste d'Adjoint technique qui passe de 10,5 heures à 14 heures hebdomadaires
 - un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe qui passe de 29 heures à 30 heures hebdomadaires
 - un poste d'Adjoint territorial d'animation qui passe de 28 heures à 30 heures hebdomadaires
- Le Comité Technique Intercommunal a été saisi pour les deux agents dont l'augmentation du temps de travail est supérieure à 10%.

11 - Participation frais scolaires ULIS Nay 2019 : adopté à l'unanimité

Deux enfants dont les parents sont domiciliés à Asson sont scolarisés à Nay en Classe d'Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). La commune ne possédant pas ce type de classe, la scolarisation de ces enfants dans une autre commune prend un caractère obligatoire.

La participation demandée à la Commune pour l'année 2018-2019 est de 500 € par élève. La commune souhaite continuer à soutenir financièrement ces élèves issus de son territoire et accepte de participer aux frais de scolarité de ces enfants accueillis en classe ULIS de Nay et engage la dépense correspondante de 1 000 € de participation sur le budget 2019.

12 - Demande de subventions Voirie Communale 2019 : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier de demande de subvention relatif au programme de travaux de voirie 2019, en fonctionnement et en investissement. Le Conseil Municipal prend en considération et approuve le dossier relatif aux travaux de voiries, pour un montant HT de 76 973,25 € + 6 864 € d'honoraires = 83 837,25 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu la société ENEDIS qui va remplacer progressivement les compteurs d'électricité par des compteurs LINKY, entre août 2019 et février 2020. La Commune n'a pas de compétence en la matière. Toutefois, afin de répondre aux inquiétudes des administrés, M. le Maire a demandé à ENEDIS de respecter le droit de la propriété. L'accès au logement n'est possible qu'avec l'accord du résident. Sans cet accord, il y aurait alors violation de domicile, ce qui est un délit.
- Les horaires d'été de la Mairie sont aménagés pour une courte période estivale, du 12 au 23 août. La mairie et la bibliothèque ne seront ouvertes qu'en matinée, de 8 h 30 à 12 h.
- Le Marché des Producteurs de Pays se déroulera le vendredi 16 août, à partir de 18h
- Le Plan Canicule est activé comme chaque année. Le registre des personnes vulnérables est ouvert ; vous pouvez vous inscrire ou inscrire vos proches auprès du secrétariat de la mairie.
- L'Ado'Bus destiné aux ados de 11 à 17 ans sera stationné sur le parking des ateliers municipaux les mercredi 17 juillet et jeudi 1er août, de 10 h à 17 h 30.
- La réception du Comité de Jumelage avec les amis Bretons de Ploumilliau se déroulera ce jeudi 4 juillet vers 18 h / 18 h 30 à la mairie
- Un retour du Conseil Municipal Enfant sera donné lors d'une prochaine séance du CM
- L'exposition dessins d'Asson Animation reste en place durant tout l'été dans le hall de la mairie
- Merci à Lucienne Claverie, artiste peintre à Asson, pour l'exposition qu'elle a réalisée il y a quelques temps ainsi que pour avoir offert à la mairie une de ses œuvres (exposée en mairie).

Séance levée à 21 h 44

Marc CANTON	Antoine CUYAUBERE Procuration à Guy LABARRERE	Corinne PANATIER
Marie-Françoise CAPELANI	Georges GUILHAMET	Jean-Jacques CLAVERIE
Marie-Gabrielle MONSET Procuration à Corinne PANATIER	Patrick MOURA	Alexandre LARRUHAT
Martine BERT	Delphine CRASPAY	Jean-Marc DOURAU
Michel AURIGNAC	Marie-Joëlle DEBATY	Corinne BIRA
Michel LAUVAUX Procuration à Alexandre LARRUHAT	Guy LABARRERE	Michèle NAVARRO
Sandrine LARBIOUZE		